

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4463

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4463**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Air Rhône-Alpes est une association agréée de surveillance de la qualité de l'air. L'agrément est donné par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

L'association a été constituée le 18 novembre 2011, achevant ainsi la régionalisation des différentes associations de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), initiée dans le cadre des dispositions issues du "Grenelle de l'environnement" (article L 221-3 du code de l'environnement). Cette régionalisation est une obligation légale de par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. En effet, en application de ces dispositions, l'agrément pour la surveillance et la qualité de l'air n'est désormais délivré qu'à une seule entité au niveau régional.

La fusion entre les associations est intervenue au 1er janvier 2012.

L'association Air Rhône-Alpes réunit désormais les 6 anciennes associations agréées de surveillance de la qualité de l'air en Rhône-Alpes : association de mesure de la pollution atmosphérique de Saint Etienne et du département de la Loire (AMPASEL), Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise (COPARLY), SUP'AIR, association pour le contrôle et la préservation de l'air en région grenobloise (ASCOPARG), ATMO Drôme-Ardèche et Air-APS, dernier membre ayant fusionné.

L'association COPARLY, créée en 1979 et dont la Communauté urbaine de Lyon était membre de droit, est dissoute et se trouve désormais intégrée dans l'association Air Rhône-Alpes, par voie de fusion-absorption.

Pour assurer néanmoins un ancrage avec les territoires de référence des 6 associations dissoutes, l'association Air Rhône-Alpes a constitué 6 comités territoriaux, le comité territorial Rhône couvrant le territoire de compétence de COPARLY.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine, dans le cadre de sa compétence "lutte contre la pollution de l'air", prend part à la surveillance et au diagnostic de la qualité de l'air sur son territoire (plan de protection de l'atmosphère "PPA", qualité olfactive, etc.). Elle se préoccupe également de la préservation du climat, notamment par la déclinaison des actions du plan climat lancé en 2005.

L'association Air Rhône-Alpes a, notamment, pour objet la gestion d'un observatoire environnemental de l'air et de la pollution atmosphérique sur le territoire rhônalpin. L'activité de l'association Air Rhône-Alpes se décline en surveillance, étude et information concernant la qualité de l'air.

Cette activité rentre dans le cadre des compétences exercées par la Communauté urbaine en matière de protection et mise en valeur de l'environnement comprenant la lutte contre la pollution de l'air au titre de l'article L 5215-20 du code général des collectivités territoriales.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

L'association a mis en œuvre les activités présentées dans le programme d'actions 2013. Ces actions se sont déclinées autour de 4 axes :

- la surveillance réglementaire de la qualité de l'air,
- la participation aux plans et programmes thématiques régionaux,
- l'amélioration des connaissances sur l'air,
- la communication.

L'activité de surveillance de l'air est intervenue dans un contexte de réglementation européenne (directive n° 2008/50CE) et de contentieux initié par l'Union européenne à l'encontre de la France pour non-respect des objectifs réglementaires (polluants PM10 : particules fines en suspension et NO2 : dioxyde d'azote). Les objectifs en matière de surveillance de l'air visaient donc à restructurer le réseau métrologique (balises et stations) sur une période de 5 ans et à réaliser la cartographie d'exposition, notamment sur les polluants PM10 et le NO2.

Concernant les différents plans et programmes thématiques relatifs à l'air et à la pollution atmosphérique, le programme identifiait la contribution aux principaux plans : le plan climat énergie territorial (PCET) de la Communauté urbaine et le PPA de l'agglomération lyonnaise.

Le programme d'amélioration des connaissances, décidé par le Conseil d'administration de l'association sur des sujets émergents (polluants non-réglés, amélioration locale de la cartographie, etc.), visait à surveiller les dioxines métaux lourds, à étudier les tunnels lyonnais ou à améliorer les connaissances sur l'exposition des populations aux polluants.

Au plan de la communication, les objectifs restaient dans la continuité des années antérieures avec une communication sur les dossiers spécifiques : cartographie de proximité, accompagner l'élaboration des plans et programmes conduits sur le territoire pour une meilleure prise en compte de la thématique air.

c) - Bilan

Les différentes actions se sont accomplies conformément aux objectifs du programme d'activité 2013.

En matière de surveillance réglementaire, les objectifs ont été tenus avec le développement de la cartographie régionale d'exposition des territoires (modèle de prévision, calcul des populations exposées, etc.) et la production des indicateurs de la qualité de l'air.

L'association a participé aux plans et programmes identifiés en fournissant des éléments documentaires en accompagnement du PCET (participation à la conférence annuelle, mise à jour des indicateurs, etc.) et en élaborant des outils visant à produire des cartographies stratégiques pour l'urbanisme (plan local d'urbanisme "PLU").

L'amélioration des connaissances s'est traduite, notamment par la fin du débat public sur le projet Anneau des sciences. Le programme de surveillance des dioxines et métaux lourds s'est poursuivi et le lancement effectif du projet MRV (partenariat Lyon – Nantes – Strasbourg sur 2 ans) pour amélioration des outils de comptabilisation des émissions (cadastre des émissions de gaz à effet de serre).

Les dispositifs de communication se sont notamment poursuivis dans le cadre de respiralyon (dispositif préfectoral de suivi des odeurs) avec la rénovation de la plateforme web, l'organisation de conférences de presse thématiques, l'information des membres, une campagne de sensibilisation.

d) - Programme d'actions pour l'année 2014 et plan de financement prévisionnel

L'action de l'association se développera sur la base des 4 axes traditionnels : la surveillance réglementaire de la qualité de l'air, la participation aux plans et programmes thématiques régionaux, l'amélioration des connaissances sur l'air et la communication.

Concernant l'évaluation réglementaire de l'air, elle se poursuivra avec le suivi et l'amélioration continue des outils (cadastre, modélisation, diagnostics) ainsi que :

- la mise en place des "dossiers stations" selon le guide national qui sera adopté début 2014,
- la sortie de la carte annuelle réglementaire d'exposition PM2.5,

- le premier projet de carte annuelle du Benzo(a)Pyrène (traceur actuel du mélange de HAP) afin de mettre en place une stratégie de surveillance sur le prochain plan régional de surveillance de la qualité de l'air.

En matière de plans et programmes thématiques, les actions se traduisent par : l'accompagnement PCET (participation à la conférence annuelle, mise à jour des indicateurs, etc.) et en participant à la révision du PLU et du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise (outil d'aide à la décision et de prise en compte de la qualité de l'air).

Le programme d'amélioration des connaissances se déroulera avec notamment la poursuite du programme de surveillance sur les dioxines et les métaux lourds autour des incinérateurs, la poursuite du programme "tunnels" (station d'observation Croix-Rousse, possibilité d'une campagne de mesure suite au réaménagement du tunnel), du projet MRV d'amélioration/audit des cadastres d'émission (partenariat avec les agglomérations de Nantes et Strasbourg) et les interventions ponctuelles sur les problématiques d'odeurs, plaintes et incidents.

Le soutien à la communication consistera à générer des propositions d'outils d'information en lien avec la stratégie de la Communauté urbaine, la valorisation des fiches thématiques, des films de sensibilisation et des fiches territoriales.

La cotisation est obligatoire pour tous les membres de l'association. Elle vise à financer les missions réglementaires de l'association (observatoire de l'air, métrologie, etc.). La subvention est facultative. Elle sert à financer le développement du projet associatif : amélioration des connaissances, modélisation, études d'exposition des populations aux polluants, etc.

	Budget 2013	Budget 2014
Produits	7 889 550 €	8 007 419 €
subventions	4 309 162 €	4 419 792 €
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>305 243 €</i>	<i>302 644 €</i>
cotisations	2 131 445 €	1 878 441 €
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>309 367 €</i>	<i>311 966 €</i>
autres produits	1 448 943 €	1 709 186 €
Charges	7 889 549 €	8 007 419 €
charges de personnel	4 041 069 €	4 029 413 €
autres charges	3 848 480 €	3 978 006 €

Le montant de la participation communautaire est stable en 2014 (614 610 €), celle-ci prend la forme d'une participation globale, incluant cotisation et subvention.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 302 644 € (versement de taxe générale sur les activités polluantes "TGAP" inclus) au profit de l'association Air Rhône-Alpes dans le cadre de son activité pour l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 302 644 € au profit de l'association Air Rhône-Alpes (ARA) dans le cadre de son projet associatif pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Air Rhône-Alpes (ARA) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 832 - opération n° 0P27O0102 pour un montant de 245 114 €, au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 6743 - opération n° 2P27O0102 pour un montant de 57 530 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.